

# BON DE SOUSCRIPTION

**OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église Saint Pierre du Plessis**

**Macé.** J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Mon don est de .....euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :**  
 sur le revenu     de solidarité sur la fortune     sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du Patrimoine - église du Plessis Macé »

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :  
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt  
- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....Ville.....  
Adresse email : .....Tél : .....

## Comment faire votre don ?

► **Par courrier**  
Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :  
Fondation du patrimoine Maine-et-Loire - 110 rue de Frémur - 49000 ANGERS  
Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque

► **Par Internet** Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/43719](http://www.fondation-patrimoine.org/43719)  
► **Flashez ce QR Code** à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**   
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.  
La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine appartenant à la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.  
Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.  
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons reçus.  
Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.  
Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.  
Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.



# SOUSCRIPTION

## Faites un don

[www.fondation-patrimoine.org/43719](http://www.fondation-patrimoine.org/43719)



Réalisation Crédit Photo - Fondation du Patrimoine

## Restauration de l'église Saint Pierre du PLESSIS-MACE Commune de Longuenée-en-Anjou (49)



15 ANS D'ACTION EN MAINE-ET-LOIRE

- ▶ Plus de 1000 projets de restauration soutenus
- ▶ 50 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 1.5 millions d'euros d'aides financières octroyés

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. François-Xavier Gourdon assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 22 Délégués de pays, tous bénévoles. Il est assisté de Laure André, Chargée de mission.

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'Économie et le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'État (Architectes des Bâtiments de France, DRAC).

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Maine-et-Loire

110 rue de Frémur

49000 ANGERS

Tél/fax 02.41.39.48.98

maineetloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DÉLÉGUÉE DU PLESSIS-MACÉ

1 rue d'Anjou

Le Plessis-Macé

49770 LONGUENEE-EN-ANJOU

Tél : 02 41 32 67 94

leplessismace@longuenee-en-anjou.fr

www.longuenee-en-anjou.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS  
AUJOURD'HUI L'AVENIR

Nos partenaires



Située au cœur du bourg, face au Château, l'église du Plessis-Macé a une allure qui frappe les visiteurs avec son clocher à base carrée et sa flèche d'ardoises à huit pans et surtout sa cheminée qui n'échappe à personne.

Elle fut érigée en 1472 sur les vestiges de la première église détruite en 1350 lors de la guerre de cent ans. Elle est dédiée à l'apôtre Pierre.

Construite aux frais de Louis de Beaumont, seigneur du Plessis-Macé, elle eut le privilège d'être consacrée en 1474 au même titre que les basiliques ou cathédrales – 14 croix ayant en leur centre un pique flamme témoignent encore de cette consécration. Des visiteurs illustres sont passés par le Plessis-Macé dont 4 rois de France.

L'église n'est pas classée, mais les trois vitraux qui datent de sa construction - Chœur et chapelles attenantes - sont protégés au titre des Monuments Historiques depuis 1980. Il en est de même pour une des quatre cloches de notre clocher qui est datée de 1699.

Témoignage de notre passé collectif, elle a subi les attaques du temps : détérioration des pierres en tuffeau et infiltrations multiples ont fragilisé l'édifice. Une restauration des maçonneries et des vitraux pour conserver ce patrimoine commun et le léguer aux générations futures est nécessaire. C'est pourquoi la commune de Longuenée-en-Anjou, propriétaire de l'édifice, souhaite engager, dans un premier temps, des travaux de réfection du clocher, ainsi que de la baie principale (à la fois restauration & création de vitraux). Un chantier important, mais nécessaire, qui est de notre responsabilité collective.

**Si vous êtes sensible à la sauvegarde de notre patrimoine, n'hésitez pas à participer à cette souscription. La Municipalité vous en remercie par avance.**

Jean Pierre Hébé – Maire de Longuenée-en-Anjou

